

RÉVISION 2010 DE LA LISTE ROUGE ET DES ESPÈCES PRIORITAIRES DE SUISSE

RAFFAEL AYÉ, VERENA KELLER, WERNER MÜLLER, RETO SPAAR & NIKLAUS ZBINDEN



B. Rüeggli

Le Lagopède alpin *Lagopus muta*, comme le Merle à plastron *Turdus torquatus* et la Perdrix bartavelle *Alectoris graeca*, remplit les deux critères pour le désigner comme espèce prioritaire au niveau national : la Suisse endosse une responsabilité internationale élevée et l'espèce est menacée dans notre pays. Ces trois espèces sont par ailleurs prioritaires pour une conservation ciblée.

Depuis le début du siècle, la protection des oiseaux en Suisse bénéficie de nouveaux instruments pour seconder la liste rouge : les listes des espèces prioritaires au niveau national et des espèces prioritaires pour une conservation ciblée. En plus de la menace, ces listes considèrent aussi la responsabilité internationale que notre pays endosse pour une espèce. En conséquence, la révision périodique de la liste rouge impose d'effectuer le même travail pour ces deux listes d'espèces prioritaires, selon un processus relativement complexe mais bien établi. Ces dernières refontes ont été opérées à fin 2010 et sont présentées dans les lignes qui suivent.

Les oiseaux ont été le premier groupe d'organismes à bénéficier d'une liste rouge des espèces menacées en Suisse (BRUDERER & THÖNEN 1977). Après plusieurs révisions, chaque fois selon des critères différents (BRUDERER & LUDER

1983; ZBINDEN & BIBER 1989), la Station ornithologique suisse a élaboré, en 2000, une liste rouge conforme aux critères édictés par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) (KELLER *et al.* 2001). Tandis que

Tabl. 1 – Critères pour la répartition dans les classes de priorité, description des classes et nombre d'espèces figurant dans chaque classe. Espèces prioritaires au niveau national: N1-N3, V1 et V2. C: commune ou devenue rare en raison d'un recul; R: rare, sans avoir été fréquente en Suisse; RE, CR, EN, VU, NT, LC: catégories de la liste rouge (voir texte, p. 69).

Classe de priorité	Degré de menace	Classe de responsabilité	Rareté	Description	Nbre d'espèces
<i>Oiseaux nicheurs</i>					
N1	Menacé RE, CR, EN, VU, NT	élevée	C	Espèces menacées en Suisse avec responsabilité internationale élevée	7
N2	Menacé RE, CR, EN, VU, NT	faible	C	Espèces menacées en Suisse avec responsabilité internationale faible	74
N3	Non menacé LC	élevée	C	Espèces non menacées en Suisse avec responsabilité internationale élevée	30
N4	Non menacé LC	faible	C	Espèces non menacées en Suisse avec responsabilité internationale faible	59
N5	Menacé RE, CR, EN, VU, NT	faible	R	Espèces n'ayant jamais été fréquentes en Suisse (donc de faible poids au niveau international), présentes sur la liste rouge uniquement en raison de leur rareté	29
<i>Visiteurs</i>					
V1	Menacé en Europe (SPEC 1-3)	élevée		Espèces menacées en Europe avec responsabilité internationale élevée de la Suisse	3
V2	Non menacé en Europe	élevée		Espèces non menacées en Europe avec responsabilité internationale élevée de la Suisse	8

les premières listes rouges étaient conçues de façon à tenir compte d'un certain établissement de priorités pour la protection des oiseaux, les nouvelles, qui se réfèrent aux critères de l'UICN, tiennent compte exclusivement du risque d'extinction. Entre autres modifications, cette évaluation ne prend plus réellement en compte l'évolution passée (avant la période

d'évaluation) des effectifs d'une espèce. Ainsi, pour classer une espèce, il importe désormais peu de savoir si elle a précédemment été très abondante ou si elle n'a toujours existé qu'en petit nombre. A elles seules, les listes rouges, qui évaluent uniquement le risque d'extinction, ne sont donc plus adaptées pour fixer des priorités dans la conservation de la nature.

Etablir des priorités pour maintenir des effectifs à long terme nécessite également de tenir compte de la responsabilité de notre pays au sein de l'aire de distribution d'une espèce. Pour cette raison, la Station ornithologique suisse et l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse ont élaboré, en 2001, une liste des espèces à considérer comme prioritaires dans notre pays, parce qu'elles sont menacées et/ou que notre pays porte une responsabilité particulière pour leur préservation (KELLER & BOLLMANN 2001). Ces espèces sont aujourd'hui désignées comme *prioritaires au niveau national*.

Toutes ces espèces prioritaires au niveau national ne nécessitent pas forcément des mesures de conservation. Ainsi, une deuxième étape s'est attachée à la désignation de celles

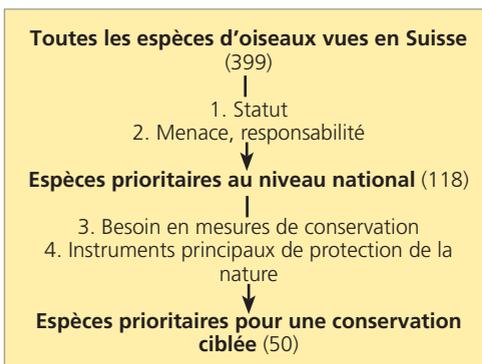


Fig. 1 – Représentation schématique des quatre étapes de sélection, avec indication des critères déterminant les listes de priorité.



ayant besoin de mesures spécifiques (BOLLMANN et al. 2002), les espèces désormais qualifiées de *prioritaires pour une conservation ciblée*. Cette liste a constitué la base du programme de conservation des oiseaux en Suisse, initié en 2003 par l'ASPO/BirdLife Suisse et la Station ornithologique suisse, avec le soutien de l'OFEV.

Ces trois listes doivent régulièrement être mises à jour en raison de l'évolution rapide de la situation de l'avifaune suisse. La liste rouge a donc été actualisée en 2010 sur mandat de l'OFEV, suivie par la liste des espèces prioritaires au niveau national (anciennement espèces pour lesquelles la Suisse porte une responsabilité particulière) et celle des espèces prioritaires pour une conservation ciblée (KELLER et al. 2010a, b, c). Cet article a pour but de présenter ces trois listes, en intégrant les changements survenus par rapport aux versions précédentes datant du début des années 2000 et de mettre en évidence les incidences de ces adaptations sur le travail de protection des oiseaux.

Méthodes

Liste rouge des oiseaux nicheurs

La révision 2010 de la liste rouge a donc suivi les consignes de l'UICN, selon la méthode décrite en détail dans KELLER et al. (2010c). Le statut de toutes les espèces nicheuses a été réévalué, à l'exception de celles qui ne se reproduisent qu'accidentellement en Suisse (statut de nidification 3, selon VOLET 2010) et des néozoaires¹. Ainsi, la Station ornithologique suisse a classé nos 199 espèces nicheuses dans les catégories UICN suivantes : RE (éteint en Suisse, en anglais «*Regionally Extinct*»), CR (au bord de l'extinction, «*Critically Endangered*»), EN (en danger, «*Endangered*»), VU (vulnérable, «*Vulnerable*»). Les espèces n'ayant jamais été fréquentes en Suisse sont spécialement mentionnées comme telles dans la liste rouge.

¹ Par analogie à «*néophytes*», terme plus connu désignant des plantes d'origine exotique, les néozoaires sont des espèces animales non indigènes qui se sont établies dans notre pays.

En plus de ces espèces formellement inscrites sur la liste rouge, figurent encore celles de la catégorie NT (potentiellement menacées, «*Near Threatened*»). Toutes les autres sont considérées comme «non menacées» (LC, «*Least Concern*»).

Espèces prioritaires au niveau national

Jusqu'à fin 2009, 399 espèces d'oiseaux ont été recensées en Suisse (VALLOTTON & PIOT 2010). Lors d'une première étape ont été sélectionnées les espèces nicheuses (les 199 espèces prises en considération pour la liste rouge) et les visiteurs (sous-entendus non nicheurs) fréquents (fig. 1). Une deuxième phase a consisté à réduire la sélection sur la base des critères de menace et de responsabilité internationale, pour obtenir la liste des espèces prioritaires au niveau national.

Critère **menace** : la liste rouge a servi de base pour les oiseaux nicheurs, qui ont été regroupés en deux classes : menacés (catégories RE, CR, EN, VU, NT) et non menacés (catégorie LC).

Critère **rareté** : les espèces ayant toujours été rares en Suisse ont été exclues, en raison de leur importance jugée marginale – plus précisément celles qui n'ont jamais totalisé plus de 50 couples nicheurs dans notre pays. Pour les visiteurs, le statut de menace européen («*Species of European Conservation Concern*» SPEC, BIRDLIFE INTERNATIONAL 2004) a été utilisé à la place de la liste rouge.

Critère **responsabilité** : a servi à évaluer la responsabilité de la Suisse au niveau international. L'importance des effectifs nicheurs a été évaluée dans ce contexte, en déterminant le pourcentage de la population européenne hébergée par notre pays. Si l'on suppose une distribution régulière des espèces à travers l'Europe, la Suisse devrait héberger une proportion constante des effectifs européens de chacune d'elle ; cette proportion devrait alors correspondre au pourcentage que représente le territoire suisse en Europe. Même si, dans les faits, la répartition des oiseaux n'est jamais parfaitement régulière, il paraît justifié de parler de responsabilité élevée si la proportion des

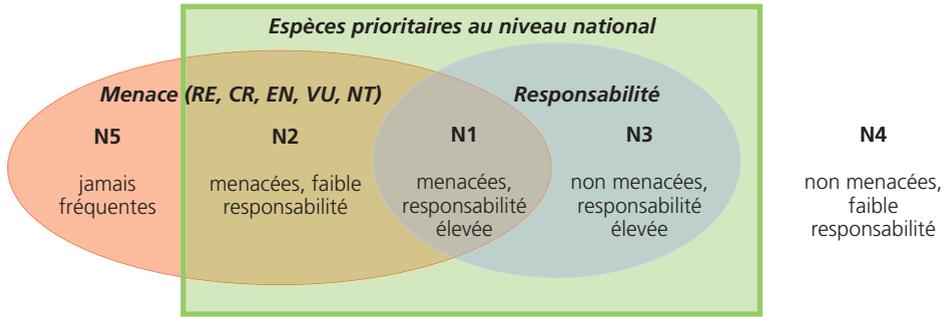


Fig. 2 – Combinaison des trois critères de menace, responsabilité et rareté, à l’origine des cinq classes de priorité pour les oiseaux nicheurs de Suisse. N1-N5, cf. tabl. 1.

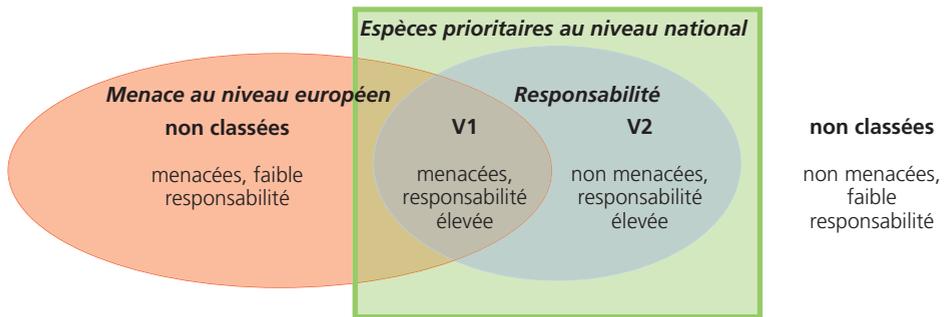


Fig. 3 – Les deux classes de priorité pour les visiteurs, établies sur la base des critères de menace (en Europe) et de responsabilité. Aucune classe de priorité n’a été définie pour les espèces à faible responsabilité. V1-V2, cf. tabl. 1.

effectifs suisses dépasse de deux fois celle du territoire. Ainsi, les effectifs nicheurs helvétiques sont considérés d’importance élevée s’ils égalent ou dépassent 1,4 % des européens – cette valeur correspond au double du pourcentage que représente le territoire suisse en Europe, sans la Russie, ni la Turquie. Pour ces espèces, la Suisse endosse une « responsabilité particulière ». Pour les visiteurs, la procédure de définition de la « responsabilité internationale » est analogue à celle qui précède (1,4 % des effectifs), toutefois en se référant à la population biogéographique – qui peut comprendre une partie de l’Asie ou bien se limiter seulement à une partie de l’Europe – et non pas européenne au sens strict.

La combinaison de ces trois facteurs, menace, rareté de reproduction en Suisse et responsabilité aboutit à la définition de cinq classes de priorité (appelées « Verantwortungsklassen » par KELLER & BOLLMANN 2001 ; tabl. 1).

Les espèces prioritaires au niveau national regroupent ainsi toutes celles qui sont menacées et/ou pour lesquelles la Suisse endosse une responsabilité internationale : classes de priorité N1-N3 pour les oiseaux nicheurs (fig. 2) et V1 et V2 pour les visiteurs (fig. 3).

Espèces prioritaires pour une conservation ciblée

Lors d’une troisième étape, toutes les espèces prioritaires au niveau national ont été passées en revue, à la lumière de leur besoin en mesures de conservation actives – beaucoup d’espèces incluses uniquement sur la base du critère « responsabilité internationale » n’en nécessitant toutefois pas dans l’immédiat.

La quatrième et dernière étape a servi à déterminer le ou les instrument(s) de protection de la nature le(s) plus adapté(s) pour venir en aide aux espèces nécessitant des mesures. On peut distinguer trois instruments principaux :



Tabl. 2 – Changements intervenus dans la liste rouge des oiseaux nicheurs de Suisse, entre les révisions de 2001 et de 2010. * : espèces prises en compte pour la première fois.

Liste rouge
Avant 77, maintenant 78
Espèces ajoutées: Tadorne de Belon*, Fuligule morillon, Grèbe castagneux, Pic à dos blanc*, Hirondelle de rivage, Pipit farlouse, Tarier des prés, Merle à plastron, Grive litorne, Lusciniole à moustaches*, Pouillot siffleur, Pouillot fitis, Bruant des roseaux.
Espèces retirées...
... <i>tout en restant potentiellement menacées (NT)</i> : Nette rousse, Gêlinotte des bois, Faucon pèlerin, Hibou moyen-duc, Torcol fourmilier, Pic mar, Bergeronnette printanière, Locustelle tachetée, Rousserolle turdoïde, Fauvette grisette, Bruant zizi.
... <i>et désormais non menacée (LC)</i> : Monticole de roche.
Espèces potentiellement menacées (NT)
Avant 24, maintenant 32
Nouvelles espèces (auparavant non menacées): Lagopède alpin, Tourterelle des bois, Martinet noir, Hirondelle de fenêtre, Fauvette des jardins, Linotte mélodieuse.
Nouvelles espèces (auparavant sur la liste rouge): cf. espèces retirées tout en restant potentiellement menacées.

1. *Habitats*: conservation de la biodiversité sur l'ensemble de la surface, par exemple par une sylviculture proche de la nature ou par la compensation écologique en milieu agricole et en milieu construit;
2. *Sites*: protection et gestion de sites prioritaires, tels que les zones protégées ou les réserves forestières;
3. *Espèces*: mesures complémentaires spécifiques pour les espèces insuffisamment protégées par les deux instruments précédents.

Les espèces exigeant ce troisième instrument sont définies comme *prioritaires pour une conservation ciblée*.

Résultats

Liste rouge 2010

La liste rouge révisée ne s'est guère allongée (78 espèces au lieu de 77), même si la situation de notre avifaune s'est détériorée (détails de la classification en annexe, pp. 81-84). Le pourcentage d'oiseaux nicheurs figurant sur la liste rouge est ainsi resté constant, à pratiquement 40%. La proportion des espèces potentiellement menacées a en revanche augmenté, passant de 12 à 16%. De nombreuses espèces (42) ont changé de catégorie, 24 passant à une catégorie supérieure, 18 à une inférieure. En tout, 13 espèces (dont trois prises en compte

pour la première fois) sont nouvelles sur la liste rouge et 12 ont été retirées. Onze de ces dernières sont toujours potentiellement menacées (tabl. 2). Ces nombres demeurent toutefois peu parlants sans analyses spécifiques permettant une meilleure appréhension de la situation.

Pratiquement toutes les espèces attribuées à une catégorie supérieure l'ont été en raison d'un recul de leurs effectifs, Grèbe castagneux *Tachybaptus ruficollis* et Bruant des roseaux *Emberiza schoenicola* en particulier (de « non menacés » à « vulnérables »). Lagopède alpin *Lagopus muta*, Hirondelle de fenêtre *Delichon urbicum* et d'autres espèces connaissent également une diminution, toutefois moins accusée, les faisant passer de « non menacées » à « potentiellement menacées ». Les passages à une catégorie supérieure au sein de la liste rouge augurent de sombres perspectives: le Vanneau huppé *Vanellus vanellus* et le Bruant ortolan *Emberiza hortulana* sont maintenant considérés comme au bord de l'extinction, le Petit Gravelot *Charadrius dubius* et le Grand-duc d'Europe *Bubo bubo* en danger, la Fauvette orphée *Sylvia hortensis* et la Pie-grièche grise *Lanius excubitor* désormais considérées comme éteintes en Suisse (20 ans sans reproduction).

Les raisons justifiant le passage à une catégorie inférieure sont plus diverses. Le Gypaète barbu *Gypaetus barbatus* le doit au succès du programme de sa réintroduction. Le Goéland leucophaé *Larus michahellis* et le Corbeau



R. Aylé

Les besoins particuliers de l'Hirondelle de fenêtre *Delichon urbicum* liés à sa nidification en zone habitée et son déclin récent sont des facteurs importants qui ont mené à sa classification parmi les espèces prioritaires pour une conservation ciblée.

freux *Corvus frugilegus*, toujours en expansion et encore considérés comme potentiellement menacés il y a dix ans en raison de leurs effectifs modestes, peuvent être admis désormais dans la classe « non menacée ». Les effectifs nationaux de Bergeronnette printanière *Motacilla flava* et de Locustelle tachetée *Locustella naevia* évoluent aussi positivement, si bien qu'on les a déclassées de « vulnérables » à « potentiellement menacées ».

D'autres espèces, comme la Gélinoite des bois *Bonasa bonasia* et le Pic mar *Dendrocopos medius*, ont également été rétrogradées d'un niveau (de vulnérables à potentiellement menacées), tout comme le Petit-duc scops *Otus scops*, la Chevêche d'Athéna *Athene noctua* et la Huppe fasciée *Upupa epops* car leurs effectifs, toujours réduits, sont en reprise.

Espèces prioritaires au niveau national 2010

Cette liste comprend 118 espèces, soit plus ou moins le même nombre qu'en 2001 (120 espèces). Parmi elles, 107 remplissent les critères en tant qu'espèces nicheuses, 4 comme nicheuses et visiteuses et 7 exclusivement en tant que visiteuses. Sur les 199 oiseaux nicheurs (sans les accidentels, ni les néozoaires), 111 (56 %) sont donc prioritaires au niveau national. Le détail de ces subdivisions, de la répartition en catégories et des changements intervenus entre 2001 et 2010 est donné par le tabl. 3 et l'annexe.

Espèces prioritaires pour une conservation ciblée 2010

Nonante-cinq des 118 espèces prioritaires au niveau national nécessitent des mesures de conservation (détails in KELLER *et al.* 2010b), au niveau de l'habitat (79), des sites (70) ou des espèces (50). Ces dernières forment donc le groupe des espèces prioritaires pour une conservation ciblée. Quatorze espèces nicheuses n'ont pas besoin de mesures dans l'immédiat, parce que leurs effectifs sont relativement importants, stables ou en augmentation et que leurs exigences écologiques sont remplies à de nombreux endroits en Suisse, sans mesures de conservation. Pour des raisons similaires, trois espèces visiteuses, considérées comme prioritaires au niveau national, ne nécessitent pas d'action particulière.

Ainsi, les 50 espèces prioritaires pour une conservation ciblée le sont toutes en tant que nicheuses. Aucun visiteur n'y est inclus car les instruments de protection des sites (par exemple protection des réserves pour les oiseaux d'eau) et de conservation des habitats ont été jugés suffisants dans notre pays dans leur cas.

Par rapport à 2001, 6 espèces ont été retirées de cette liste (voir tabl. 4): la Nette rousse *Netta rufina* avait été prise en compte en 2002 car un plan d'action international (qui n'a jamais été officiellement adopté) était alors en préparation. Ses effectifs ont fortement augmenté en Suisse, en l'absence de mesures de conservation spécifiques. Les effectifs de Hibou moyen-duc *Asio otus*, Rossignol philomèle *Luscinia megarhynchos*, Monticole de roche *Monticola saxatilis*, Locustelle tachetée et Hypolaïs ictérine *Hippolaïs icterina* sont restés stables ou ont augmenté. Des mesures aux niveaux des habitats et des sites semblent suffisantes pour satisfaire les exigences écologiques de ces espèces, qui ne paraissent donc pas nécessiter de mesures au niveau « espèces ».

Six espèces ont rejoint la liste des espèces prioritaires pour une conservation ciblée, dont quatre – Lagopède alpin, Hirondelle de fenêtre, Grive litorne *Turdus pilaris* et Merle à plastron *T. torquatus* – ont été pour la première fois considérées comme menacées ou potentiellement menacées lors de la révision de la liste rouge. Les mesures au niveau des habitats ne semblent pas suffire pour freiner leur recul.



Tabl. 3 – Changements intervenus dans la liste des espèces prioritaires au niveau national, entre les révisions de 2002 et de 2010.

Espèces prioritaires au niveau national
Avant 120, maintenant 118
Espèces ajoutées :
<i>Oiseaux nicheurs</i> : Grèbe castagneux, Tourterelle des bois, Hirondelle de fenêtre, Monticole bleu, Gobemouche à collier, Fauvette des jardins, Panure à moustaches, Crave à bec rouge, Linotte mélodieuse, Bruant des roseaux.
<i>Visiteurs</i> : Canard colvert, Harle bièvre, Grèbe à cou noir, Foulque macroule.
Espèces retirées :
<i>Oiseaux nicheurs</i> : Goéland leucophée, Pic noir, Accenteur mouchet, Rougegorge familier, Merle noir, Grive musicienne, Pouillot véloce, Mésange charbonnière, Corbeau freux, Moineau domestique, Pinson des arbres, Verdier d'Europe.
<i>Visiteurs</i> : Garrot à œil d'or.

Tabl. 4 – Changements intervenus dans la liste des espèces prioritaires pour une conservation ciblée, entre les révisions de 2002 et de 2010.

Espèces prioritaires pour une conservation ciblée
Avant 50, maintenant 50
Espèces ajoutées : Lagopède alpin, Grand-duc d'Europe, Alouette des champs, Hirondelle de fenêtre, Merle à plastron, Grive litorne.
Espèces retirées : Nette rousse, Hibou moyen-duc, Rossignol philomèle, Monticole de roche, Locustelle tachetée, Hypolaïs icterine.

Les effectifs de Lagopèdes alpins ont diminué, pour partie probablement en raison des changements climatiques. Il devient ainsi nécessaire d'envisager des mesures de conservation spécifiques compensatoires, qui pourraient prendre la forme de grandes zones protégées à l'étage alpin pour préserver la tranquillité de l'espèce. On pourrait aussi envisager une adaptation du cadre cynégétique pour tenter de préserver les effectifs du Lagopède, qui revêtent une importance internationale majeure. L'Hirondelle de fenêtre, quant à elle, dépend de mesures de conservation spécifiques en milieu construit. Le Grand-duc d'Europe et l'Alouette des champs *Alauda arvensis* étaient déjà respectivement considérés comme menacé et potentiellement menacée il y a dix ans. La poursuite du recul de l'Alouette des champs montre que les mesures de compensation écologique en milieu agricole ne suffisent pas à elles seules pour maintenir ses effectifs. La situation du Grand-duc d'Europe s'est également détériorée et des études montrent le besoin de mesures visant à empêcher les électrocutions et les collisions avec les lignes électriques (SCHAUB *et al.* 2010).

Discussion

Liste rouge

La révision de la liste rouge fournit un bon indicateur de la situation des oiseaux en Suisse par rapport à leur risque d'extinction, mais montre aussi son insuffisance à évaluer la situation générale de notre avifaune: un ralentissement du déclin ou une légère reprise d'effectifs est rapidement traduite par l'attribution d'une catégorie de menace inférieure, selon les critères de l'UICN. La Chevêche d'Athéna est ainsi passée de la catégorie «au bord de l'extinction» à «en danger», parce que ses effectifs se sont stabilisés ces dix dernières années à environ 80 couples – avec une légère tendance à l'augmentation – dans les cantons de Genève, du Jura, de Fribourg et du Tessin, grâce au programme de conservation d'envergure de l'ASPO/BirdLife Suisse, de *Nos Oiseaux*, de *Ficedula* et d'autres partenaires, et ce même si la Suisse est encore loin d'offrir à la Chevêche des possibilités de distribution correspondant à celles d'avant-guerre. Le passage dans une catégorie inférieure ne veut donc pas forcément dire que les effectifs se sont rétablis,



P. Keusch

La Suisse abrite environ 25 % de la population européenne du Pipit spioncelle *Anthus spinoletta*, ce qui confère à notre pays une responsabilité très élevée ; le Pipit spioncelle a ainsi été désigné comme espèce prioritaire au niveau national.

ce qui est difficilement compréhensible pour l'ornithologue de terrain, la population et les milieux politiques. Cette situation montre que pour l'évaluation de sites ou l'établissement de priorités dans la conservation de la nature et des oiseaux, les listes rouges doivent impérativement être complétées par les listes des espèces prioritaires au niveau national et des espèces prioritaires pour une conservation ciblée.

Dans l'ensemble, la révision 2010 de la liste rouge affiche un bilan négatif. Les espèces placées dans une catégorie de menace inférieure souffrent toujours d'effectifs réduits. Il est bien trop tôt pour sonner la fin de l'alerte. La plupart d'entre elles restent potentiellement menacées et figurent ainsi toujours parmi les espèces prioritaires au niveau national (Nette rousse, Gélinoite des bois, Faucon pèlerin *Falco peregrinus*, Hibou moyen-duc, Torcol fourmilier *Jynx torquilla*, Pic mar, Bergeronnette printanière, Monticole de roche, Locustelle tachetée, Rousserolle turdoïde *Acrocephalus arundinaceus*, Fauvette grisetite *Sylvia communis*, Bruant zizi *Emberiza cirlus*). La catégorie des espèces potentiellement menacées revêt une

grande importance, en particulier parce qu'elle comprend des espèces maintenues hors de la liste rouge uniquement en raison de mesures de conservation, par exemple la Sterne pierregarin *Sterna hirundo*, l'Effraie des clochers *Tyto alba*, les Martinets noir *Apus apus* et à ventre blanc *A. melba* ou l'Hirondelle de fenêtre.

Espèces prioritaires au niveau national

La liste des espèces prioritaires au niveau national est fondée sur un système d'évaluation robuste et durable. Elle est aujourd'hui mieux adaptée que la liste rouge, basée uniquement sur le danger d'extinction, pour l'évaluation de sites et l'établissement de priorités pour les mesures de conservation. Les espèces à responsabilité internationale élevée sont importantes, même ou justement si leurs effectifs sont encore élevés chez nous. Il est en outre capital de ne pas attendre que des espèces en diminution soient suffisamment menacées pour entrer dans la liste rouge avant d'entreprendre des mesures en leur faveur. A cette fin, toutes les espèces menacées, y



compris celles qui ne le sont que potentiellement et ne figurent donc pas officiellement sur la liste rouge, sont prises en compte pour l'évaluation des espèces prioritaires au niveau national.

Avec la publication des listes des espèces prioritaires au niveau national pour le plus de groupes d'organismes possible (OFEV, *in prep.*), la Confédération a reconnu les problèmes qui découlent de la modification des critères de la liste rouge d'il y a dix ans. A l'avenir, il devrait ainsi être tenu compte de cette évolution, lors d'une révision des bases légales pour la protection de la nature, en intégrant pleinement les espèces prioritaires au niveau national. Toutefois, ces espèces peuvent déjà être prises en compte à l'heure actuelle, car l'Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage et l'Ordonnance sur les sites marécageux, les seuls textes législatifs citant les listes rouges, laissent assez de marge de manœuvre pour tenir compte également d'espèces non directement incluses, notamment des espèces nicheuses protégées et des migratrices. En 2008, le Tribunal fédéral a en effet refusé l'agrandissement d'un domaine skiable à l'intérieur d'un district franc fédéral parce que ce projet mettait en danger Lagopèdes alpins et Tétrasy lyres *Tetrao tetrix*, dont la conservation figurait parmi les objectifs du site. Par ce jugement, le Tribunal fédéral a montré qu'il ne suffit pas d'entreprendre des mesures pour les espèces de la liste rouge, car ni le Lagopède alpin, ni le Tétrasy lyre n'en font partie, tandis qu'elles sont toutes deux des espèces prioritaires au niveau national.

La dégradation de la situation de l'avifaune, que nous avons déjà constatée pour la liste rouge, est également visible dans la révision de celle des espèces prioritaires au niveau national. Certes, le nombre total d'espèces est resté pratiquement identique (118 au lieu de 120), mais sa composition a changé. La proportion d'espèces menacées a augmenté, tandis que celle des espèces à responsabilité internationale a diminué. Pour de nombreuses espèces fréquentes et répandues, cette diminution est plutôt le fait d'une réévaluation à la hausse des effectifs européens.

Les changements survenus pour les visiteurs sont en partie dus à la méthodologie.

La Foulque macroule *Fulica atra* et le Canard colvert *Anas platyrhynchos* auraient déjà dû figurer en 2001 sur la liste des espèces prioritaires au niveau national. Les changements de classe entre V1 et V2 sont dus à une réévaluation du statut de menace au niveau européen. Si le Garrot à œil d'or *Bucephala clangula* n'atteint plus la limite pour la responsabilité internationale, c'est à la fois parce que l'attribution à la population biogéographique spécifique est devenue plus précise et parce que le nombre d'hivernants s'est réduit en Suisse au cours de ces dernières années.

Espèces prioritaires pour une conservation ciblée

Avec six espèces retirées et six ajoutées, le bilan chiffré est certes équilibré, mais le retrait de ces espèces ne signifie pas forcément que leur situation s'est grandement améliorée. Leurs effectifs, stables ou en légère augmentation en l'absence de mesures de conservation spécifique, indiquent par contre qu'elles ont profité de mesures de protection de l'habitat ou de sites et que ces instruments semblent pour l'instant suffisants. Pour d'autres espèces, au contraire, ces mesures de conservation seules ne suffisent pas. L'exemple de l'Alouette des champs le montre clairement. La compensation écologique, introduite dans l'agriculture au milieu des années 1990, n'a pas amené l'amélioration escomptée pour plusieurs espèces des milieux agricoles traditionnels (OFEV & OFAG 2008; SIERRO *et al.* 2009).

Il est impossible d'utiliser des critères complètement objectifs pour évaluer si une espèce nécessite des mesures de conservation spécifiques ou non. L'attribution est parfois difficile, notamment pour les espèces dont les facteurs limitants ne sont pas encore entièrement connus. L'avis de différents experts peut parfois diverger. Il importe cependant que les 6 espèces retirées de la liste des espèces prioritaires pour une conservation ciblée (Nette rousse, Hibou moyen-duc, Rossignol philomèle, Monticole de roche, Locustelle tachetée, Hypolaïs icterine) fassent toujours partie des espèces prioritaires au niveau national et qu'elles demeurent donc importantes pour la protection de la nature.



R. Aylé

Le déclin continu de l'Alouette des champs *Alauda arvensis*, malgré les efforts entrepris au niveau de la conservation des habitats et des sites, prouve que cette espèce nécessite des mesures spécifiques. C'est donc une espèce prioritaire pour une conservation ciblée.

Applications pratiques

Conséquences pour l'établissement de priorités

Les espèces prioritaires au niveau national devraient être plus fréquemment prises en compte pour l'établissement de priorités dans la conservation des oiseaux ou dans l'évaluation de sites, car elles sont plus adaptées que les listes rouges. Cela a déjà été le cas depuis 2001 pour la nouvelle description des objets de l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels, pour l'établissement de priorités dans le cadre du Plan de gestion de la Grande Cariçaie (KELLER & ANTONIAZZA 2003) ou pour les stratégies de protection des oiseaux au Tessin (SCANDOLARA & LARDELLI 2006), en Valais (POSSE *et al.* 2011) et dans d'autres cantons. A l'heure actuelle, il est largement admis que la prise en compte du risque d'extinction, autant que de la responsabilité internationale, sont nécessaires. L'Office fédéral de l'environnement a d'ailleurs décidé de publier des listes de priorité nationale pour de nombreux groupes d'organismes (OFEV, *in prep.*), en intégrant bien évidemment les oiseaux.

La désignation d'espèces prioritaires pour une conservation ciblée a grandement contribué à leur protection dès 2003. Après la publication de BOLLMANN *et al.* (2002), le programme de «Conservation des oiseaux en Suisse» a vu le jour en 2003, avec un centre de coordination national co-dirigé par l'ASPO/BirdLife Suisse et la Station ornithologique suisse. Ce programme est mis en œuvre en étroite collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), qui le soutient aussi financièrement. Son objectif est de poursuivre la gestion de projets de conservation, d'en initier de nouveaux et de remédier aux lacunes de connaissances et de savoir-faire pour une protection efficace de certaines espèces. REHSTEINER *et al.* (2004) ont rassemblé, pour les cantons et les autres acteurs, les bases scientifiques pour les 50 espèces prioritaires pour une conservation ciblée, en compilant notamment les mesures de conservation, l'urgence, la faisabilité et le niveau des connaissances. La Stratégie Programme de conservation des oiseaux en Suisse 2007-2010 (SPAAR & REHSTEINER 2007) contient les objectifs du programme pour cette période.



Conséquences pour le programme de conservation des oiseaux en Suisse

Le programme en faveur des espèces prioritaires pour une conservation ciblée a conduit à un renforcement des mesures de sauvegarde pour une bonne moitié d'entre elles. L'établissement de la liste des espèces prioritaires pour une conservation ciblée a eu comme conséquence l'établissement par l'OFEV d'un nouveau budget pour ce programme. De nombreux projets locaux ou régionaux ont ainsi débuté dans ce cadre et ont permis de montrer comment ils doivent être organisés et quelles mesures sont à entreprendre. Des initiatives locales et régionales ont été lancées ou renforcées, par exemple pour le Tarier des prés *Saxicola rubetra* – notamment dans l'Inntyamon – la Chevêche d'Athéna ou l'Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*. Des projets de conservation de la Huppe fasciée *Upupa epops* ont pu voir le jour ailleurs qu'en Valais, par exemple sur la Côte lémanique et au Tessin.

Parallèlement à ces impulsions, les cinq premiers plans d'action nationaux en faveur d'oiseaux ont été élaborés (OFEV 2008): en 2008 pour le Grand Tétrás *Tetrao urogallus* (MOLLET et al. 2008) et le Pic mar (PASINELLI et al. 2008), en 2010 pour la Cigogne blanche *Ciconia ciconia* (KESTENHOLZ et al. 2010), le Chevalier guignette *Actitis hypoleucos* (SCHMID et al. 2010) et la Huppe fasciée (MÜHLEHALER & SCHAAD 2010). Le plan d'action pour le Pic mar montre un avantage de la liste des espèces prioritaires pour une conservation ciblée vis-à-vis de la liste rouge. Le Pic mar n'est plus que potentiellement menacé et ne bénéficierait ainsi d'aucun statut de protection selon la liste rouge. Il fait cependant toujours partie des espèces prioritaires pour une conservation ciblée. Grâce au Programme de conservation des oiseaux en Suisse, cette espèce autant que les chênaies – un des habitats les plus riches en espèces de notre pays – profitent de nombreux et grands projets de conservation que les organisations de protection de la nature n'auraient

pu financer sans le soutien des cantons et de la Confédération dans le cadre de la RPT². Il n'est toutefois pas prévu de publier un plan d'action pour chacune des 50 espèces car il n'est probablement pas un préalable nécessaire pour entreprendre des mesures et pour lancer des projets de conservation. Le succès du programme a d'ailleurs contribué à la décision de l'OFEV d'établir des listes d'espèces prioritaires au niveau national pour d'autres groupes d'organismes.

Cette année, les discussions sont en cours entre la Confédération et les cantons dans le cadre de la RPT pour les années 2012-2015. Il est important de faire entrer les mesures de conservation des espèces prioritaires pour une conservation ciblée dans ces conventions-programmes. La Stratégie nationale pour la biodiversité, qui devrait être finalisée en 2011, constitue une autre chance à saisir pour la mise en œuvre des mesures nécessaires, tout comme les objectifs 2020 en matière de biodiversité de la Conférence sur la biodiversité de Nagoya. Il faudrait aussi élaborer des objectifs environnementaux pour les différents domaines politiques. Les espèces prioritaires pour une conservation ciblée ont été intégrées dans les objectifs environnementaux pour l'agriculture (OFEV & OFAG 2008), mais il faut maintenant les concrétiser dans le cadre de la nouvelle politique agricole 2014-2017. Il reste donc beaucoup à faire pour la conservation des oiseaux en Suisse, mais les expériences acquises montrent que la définition d'espèces prioritaires pour une conservation ciblée était un pas dans la bonne direction.

Remerciements – Nos remerciements vont en premier lieu aux collaboratrices et collaborateurs bénévoles qui, dans le cadre de programmes de surveillance ou de conservation, nous ont fourni les données de base sans lesquelles l'élaboration des listes aurait été impossible. Nous remercions également l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour le soutien financier des projets de monitoring et du programme de conservation des oiseaux en Suisse. Hans Schmid, Michael Widmer et d'autres experts nous ont conseillés au sujet de plusieurs espèces. Eva Inderwildi a traduit le manuscrit en français. Nous remer-

² Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.

cions également Bertrand Posse et les membres de la commission de rédaction de *Nos Oiseaux* pour la relecture du texte et les améliorations suggérées.

Résumé – Révision 2010 de la liste rouge et des espèces prioritaires pour la Suisse.

En 2010, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a chargé la Station ornithologique suisse de réviser la liste rouge des oiseaux nicheurs en utilisant les critères de l'Union internationale de la conservation de la nature (IUCN). Si la liste rouge qualifie le degré de menace pour chaque espèce dans notre pays, elle ne suffit pas à établir des priorités pour la conservation de la nature. En complément, il importe aussi de tenir compte de la responsabilité internationale que notre pays endosse pour une espèce, ce qu'ont entrepris la Station ornithologique et l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, en 2001 et 2002, en établissant la liste des espèces prioritaires au niveau national et celle des espèces prioritaires pour une conservation ciblée – désormais selon la terminologie de l'OFEV. Suivant la définition de ces deux listes, le « programme de conservation des oiseaux en Suisse » a été fondé avec le soutien de l'OFEV. Suite à la révision de la liste rouge, ces deux listes ont aussi été révisées en 2010, selon la méthode qui a prévalu en 2001. Sont considérées comme espèces prioritaires au niveau national toutes celles potentiellement menacées ou menacées selon la liste rouge, à l'exception de celles qui ont toujours été rares dans notre pays. S'y ajoutent les espèces pour lesquelles la Suisse endosse une responsabilité internationale élevée. D'après la révision de 2010, 118 espèces sont prioritaires au niveau national. Toutes les espèces prioritaires au niveau national ne nécessitent cependant pas des mesures de conservation. Une étape supplémentaire a donc consisté à évaluer leurs besoins particuliers en mesures de conservation, en distinguant trois instruments principaux : conservation des habitats, des sites et des espèces. Pour 50 espèces, la conservation des habitats et des sites ne suffit pas. Elles nécessitent par conséquent des mesures ciblées. Ces 50 espèces sont désignées comme espèces prioritaires pour une conservation ciblée. Six ont été ajoutées à la liste en 2010 : Lagopède alpin, Grand-duc d'Europe, Hironnelle de fenêtre, Alouette des champs, Merle

à plastron et Grive litorne et 6 retirées (Nette rousse, Hibou moyen-duc, Rossignol philomèle, Monticole de roche, Locustelle tachetée, Hypolaïs icterine). Même si l'élaboration de la liste des espèces prioritaires pour une conservation ciblée était un pas dans la bonne direction, comme le montrent les nombreux projets initiés ces dix dernières années, il reste encore beaucoup à faire pour la conservation des oiseaux dans notre pays.

Zusammenfassung – Revision der Roten Liste und der prioritären Vogelarten der Schweiz

2010. Im Jahre 2010 hat das Bundesamt für Umwelt (BAFU) die Schweizerische Vogelwarte Sempach beauftragt, die Rote Liste der gefährdeten Brutvögel gemäss den Kriterien der Internationalen Naturschutzunion (IUCN) zu überarbeiten. Während die Rote Liste das Aussterberisiko beurteilt, genügt sie nicht, um die Prioritätensetzung im Naturschutz vorzunehmen. Ergänzend muss dafür auch die internationale Verantwortung unseres Landes für eine Art berücksichtigt werden. Dies haben die Schweizerische Vogelwarte und der Schweizer Vogelschutz SVS/BirdLife Schweiz 2001 und 2002 getan, als sie die Liste der national prioritären Arten – neu gemäss Terminologie des BAFU – und die Liste der Prioritätsarten Artenförderung erstellt haben. Auf die Erstellung dieser Listen folgte mit Unterstützung des BAFU die Gründung des « Artenförderungsprogramms Vögel Schweiz ». Gestützt auf die Revision der Roten Liste 2010, wurden auch diese beiden Listen gemäss der Methode von 2001 überarbeitet. Alle Arten, die gemäss Roter Liste bedroht oder potenziell gefährdet sind, werden als national prioritäre Arten angesehen, mit Ausnahme derjenigen Arten, die in der Schweiz schon immer selten waren. Dazu kommen diejenigen Arten, für welche die Schweiz eine hohe internationale Verantwortung trägt. Gemäss der Revision 2010 gibt es 118 national prioritäre Arten. Nicht alle national prioritären Arten benötigen Förderungsmaßnahmen. Deshalb wurde in einem weiteren Schritt für alle Arten der Massnahmenbedarf beurteilt, wobei drei Hauptinstrumente unterschieden wurden: Habitat-, Gebiets- und Artenschutz. Für 50 Arten genügen Habitat- und Gebietsschutz nicht. Sie benötigen deshalb artspezifische Massnahmen und werden als Prioritätsarten Artenförderung bezeichnet. Sechs Arten wurden 2010 zu dieser



Liste hinzugefügt: Alpenschneehuhn, Uhu, Mehlschwalbe, Feldlerche, Ring- und Wacholderdrossel; sechs wurden von der Liste gestrichen (Kolbenente, Waldohreule, Nachtigall, Steinrötel, Feldschwirl, Gelbspötter). Obwohl die zahlreichen initiierten Projekte zeigen, dass die Erstellung der Liste der Prioritätsartenförderung ein Schritt in die richtige Richtung war, bleibt noch viel für den Schutz der Vögel in unserem Land zu tun.

Summary – Revision 2010 of the Red List of breeding birds and the species of national conservation concern in Switzerland. In 2010, the Federal Office for the Environment (FOEN) mandated the Swiss Ornithological Institute with the revision of the Red List of threatened breeding birds, following the criteria of the International Union for Conservation of Nature (IUCN). While the Red List adequately reflects the threat status of species by determining extinction risk, it is insufficient for priority setting in species conservation. In addition, the international responsibility of Switzerland to safeguard a species has to be taken into account. Therefore, the Swiss Ornithological Institute and SVS/BirdLife Switzerland developed a concept in 2001 and 2002 to determine species of national conservation concern as well as priority species for recovery programmes. Following up on these publications the «Swiss

species recovery programme for birds» was launched, with the support of FOEN. In 2010, following the revision of the Red List, these two lists were also revised, using the same concept as ten years ago. 118 out of the 399 bird species recorded in Switzerland by the end of 2009 were classified as species of national conservation concern as they are threatened and/or have internationally important populations in Switzerland. Not all of these species are in need of immediate conservation measures. In the next step the need to take conservation action was determined for each species of national conservation concern, distinguishing between the three main levels of measures, namely habitats, sites and species. For 50 species, the priority species for recovery programmes, habitat and site conservation was considered insufficient. They need more targeted efforts to enhance their populations. Six breeding species (Rock Ptarmigan, Eagle Owl, House Martin, Eurasian Skylark, Ring Ouzel and Fieldfare) have been added to the list in 2010, and six species have been removed (Red-crested Pochard, Long-eared Owl, Common Nightingale, Rufous-tailed Rock Thrush, Common Grasshopper Warbler, Icterine Warbler). The determination of priority species for recovery programmes has been a significant step forward, as is shown by the numerous projects initiated over the last ten years. However, much more effort will be needed to conserve our birds for the future.

Bibliographie

- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004): *Birds in Europe. Population estimates, trends and conservation status*. BirdLife Conservation Series 12. BirdLife International, Cambridge.
- BOLLMANN, K., V. KELLER, W. MÜLLER & N. ZBINDEN (2002): Prioritäre Vogelarten für Artenförderungsprogramme in der Schweiz. *Ornithol. Beob.* 99: 301-320.
- BRUDERER, B. & W. THÖNEN (1977): *Liste rouge des espèces d'oiseaux menacées et rares en Suisse*. Comité Suisse pour la Protection des Oiseaux (CSPO).
- BRUDERER, B. & R. LUDER (1983): La « Liste rouge », instrument de la protection des oiseaux. Première révision de la « Liste rouge des espèces d'oiseaux nicheurs menacés et rares en Suisse ». *Nos Oiseaux* 37: 129-136.
- KELLER, V. & M. ANTONIAZZA (2003): *Espèces d'oiseaux pour lesquelles la Rive sud du lac de Neuchâtel revêt une importance particulière*. Station ornithologique suisse, Sempach, et Groupe d'étude et de gestion de la Grande Caricaie, Cheseaux-Noréaz.
- KELLER, V. & K. BOLLMANN (2001): Für welche Vogelarten trägt die Schweiz eine besondere Verantwortung? *Ornithol. Beob.* 98: 323-340.
- KELLER, V., N. ZBINDEN, H. SCHMID & B. VOLET (2001): *Liste rouge des oiseaux nicheurs menacés de Suisse*. OFEFP – Série L'environnement pratique. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage et Station ornithologique suisse, Berne et Sempach.

- KELLER, V., R. AYÉ, W. MÜLLER, R. SPAAR & N. ZBINDEN (2010a): Die prioritären Vogelarten der Schweiz: Revision 2010. *Ornithol. Beob.* 107: 265-285.
- KELLER, V., R. AYÉ, W. MÜLLER, R. SPAAR & N. ZBINDEN (2010b): *Die prioritären Vogelarten der Schweiz: Dokumentation zur Revision 2010*. Schweizerische Vogelwarte, Sempach, und Schweizer Vogelschutz SVS/BirdLife Schweiz, Zürich.
- KELLER, V., A. GERBER, H. SCHMID, B. VOLET & N. ZBINDEN (2010c): *Liste rouge oiseaux nicheurs. Espèces menacées en Suisse, état 2010*. L'environnement pratique N° 1019. Office fédéral de l'environnement, Berne, et Station ornithologique suisse, Sempach.
- KESTENHOLZ, M., O. BIBER, P. ENGGIST & T. SALATHÉ (2010): *Plan d'action Cigogne blanche Suisse. Programme de conservation des oiseaux en Suisse*. L'environnement pratique N° 1029. Office fédéral de l'environnement (OFEV), Station ornithologique suisse de Sempach, Association suisse pour la protection des oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Cigogne Suisse, Berne, Sempach, Zurich, Kleindietwil.
- MOLLET, P., B. STADLER & K. BOLLMANN (2008): *Plan d'action Grand Tétras Suisse*. Programme de conservation des oiseaux en Suisse. L'environnement pratique N° 0804. Office fédéral de l'environnement OFEV, Station ornithologique suisse de Sempach, Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Berne, Sempach & Zurich.
- MÜHLEHALER, E. & M. SCHAAD (2010): *Plan d'action Huppe fasciée Suisse*. Programme de conservation des oiseaux en Suisse. L'environnement pratique No 1030. Office fédéral de l'environnement OFEV, Station ornithologique suisse, Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Berne, Sempach et Zurich.
- OFEV (2008): *Programme de conservation des oiseaux. Plans d'action pour la Suisse*. L'environnement pratique N° 0803. Office fédéral de l'environnement, Station ornithologique suisse, Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Berne, Sempach & Zurich.
- OFEV & OFAG (2008): *Objectifs environnementaux pour l'agriculture. A partir de bases légales existantes*. Connaissance de l'environnement N° 0820. Office fédéral de l'environnement, Berne.
- POSSE, B., P. KEUSCH, V. KELLER & R. SPAAR (2011): *Concept pour la sauvegarde des oiseaux en Valais*. Station ornithologique suisse et Service des forêts et du paysage du canton du Valais, Sempach et Sion.
- PASINELLI, G., M. WEGGLER & B. MULHAUSER (2008): *Plan d'action Pic mar Suisse*. Programme de conservation des oiseaux en Suisse. L'environnement pratique N° 0805. Office fédéral de l'environnement, Station ornithologique suisse, Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Berne, Sempach & Zurich.
- REHSTEINER, U., R. SPAAR & N. ZBINDEN (Eds.) (2004): *Éléments pour les programmes de conservation des oiseaux en Suisse*. Centre de coordination du « programme de conservation des oiseaux en Suisse », Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse et Station ornithologique suisse, Zurich et Sempach.
- SCANDOLARA, C. & R. LARDELLI (2006): La conservazione degli uccelli nel Cantone Ticino: selezione delle specie e priorità degli interventi. *Boll. Soc. Ticin. Sci. Nat.* 94: 39-48.
- SCHAUB, M., A. AEBISCHER, O. GIMENEZ, S. BERGER & R. ARLETTAZ (2010): Massive immigration balances high anthropogenic mortality in a stable eagle owl population: Lessons for conservation. *Biol. Conserv.* 143: 1911-1918.
- SCHMID, H., L. BONNARD, A. HAUSAMMANN & A. SIERRO (2010): *Plan d'action Chevalier guignette Suisse*. Programme de conservation des oiseaux en Suisse. L'environnement pratique N° 1028. Office fédéral de l'environnement, Station ornithologique suisse, Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Berne, Sempach et Zurich.
- SIERRO, A., M. FREY ISELI, R. GRAF, G. DÄNDLIKER, M. MÜLLER, L. SCHIFFERLI, R. ARLETTAZ & N. ZBINDEN (2009): Banalisation de l'avifaune du paysage agricole sur trois surfaces témoins du Valais (1988-2006). *Nos Oiseaux* 56: 129-148.
- SPAAR, R. & U. REHSTEINER (2007): *Stratégie Programme de conservation des oiseaux en Suisse 2007-2010*. Station ornithologique Suisse et Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Schweiz, Sempach et Zurich.
- VALLOTTON, L. & B. PIOT (2010): Oiseaux rares et observations inhabituelles en Suisse en 2009. *Nos Oiseaux* 57: 283-301.
- VOLET, B. (2010): Liste der Vogelarten der Schweiz: Revision 2010. *Ornithol. Beob.* 107: 287-290.
- ZBINDEN, N. & O. BIBER (1989): La situation de l'avifaune en Suisse dans les années 1980. Liste des espèces d'oiseaux menacées et vulnérables en Suisse. Station ornithologique suisse, Sempach.



Annexe – Classement des espèces. En gras : espèces prioritaires au niveau national ; en bleu : espèces prioritaires pour une conservation ciblée. Liste rouge : RE : éteint en Suisse ; CR : au bord de l'extinction ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : potentiellement menacé ; LC : non menacé. Responsabilité internationale (resp.) basée sur la proportion des effectifs européens hébergée par la Suisse : I : moins de 0,7 % ; II : de 0,7 à 1,4 % ; III : de 1,4 à 3,5 % ; IV : de 3,5 à 7,0 % ; V : plus de 7,0 %. Classes de priorité : cf. tabl. 1. Habitat principal : HA : habitat alpin ; FO : forêt ; ZH : zones humides, lacs, cours d'eau ; ZA : zone agricole ; ZS : milieux secs, éboulis, rochers ; VI : villes et villages ; PH : plusieurs habitats.

Espèce	Liste rouge	Nicheurs resp. priorité	Visiteurs resp. priorité	Habitat principal
Tadorne de Belon <i>Tadorna tadorna</i>	VU	I N5		ZH
Canard chipeau <i>Anas strepera</i>	EN	I N5	IV V1	ZH
Sarcelle d'hiver <i>A. crecca</i>	VU	I N5		ZH
Canard colvert <i>A. platyrhynchos</i>	LC	I N4	IV V2	ZH
Sarcelle d'été <i>A. querquedula</i>	EN	I N5		ZH
Canard souchet <i>A. clypeata</i>	EN	I N5		ZH
Nette rousse <i>N. rufina</i>	NT	III N1	V V2	ZH
Fuligule milouin <i>Aythya ferina</i>	EN	I N5	V V1	ZH
Fuligule morillon <i>A. fuligula</i>	VU	I N2	V V1	ZH
Eider à duvet <i>Somateria mollissima</i>	VU	I N5		ZH
Garrot à œil d'or <i>Bucephala clangula</i>	VU	I N5		ZH
Harle huppé <i>Mergus serrator</i>	VU	I N5		ZH
Harle bièvre <i>M. merganser</i>	VU	II N2	III V2	ZH
Gélinotte des bois <i>Bonasa bonasia</i>	NT	II N2		FO
Lagopède alpin <i>Lagopus muta</i>	NT	III N1		HA
Tétras lyre <i>Tetrao tetrix</i>	NT	II N2		FO
Grand Tétraz <i>T. urogallus</i>	EN	I N2		FO
Perdrix bartavelle <i>Alectoris graeca</i>	NT	IV N1		HA
Perdrix rouge <i>A. rufa</i>	RE	I N2		ZA
Perdrix grise <i>Perdix perdix</i>	CR	I N2		ZA
Caille des blés <i>Coturnix coturnix</i>	LC	I N4		ZA
Grèbe castagneux <i>Tachybaptus ruficollis</i>	VU	I N2		ZH
Grèbe huppé <i>Podiceps cristatus</i>	LC	III N3	V V2	ZH
Grèbe à cou noir <i>P. nigricollis</i>	VU	I N5	III V2	ZH
Grand Cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>	LC	I N4	III V2	ZH
Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	EN	I N2		ZH
Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>	EN	I N5		ZH
Héron cendré <i>Ardea cinerea</i>	LC	I N4		ZH
Héron pourpré <i>A. purpurea</i>	CR	I N2		ZH
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	VU	I N2		ZA
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	NT	II N2		FO
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	LC	III N3		PH
Milan royal <i>M. milvus</i>	LC	IV N3		ZA
Gypaète barbu <i>Gypaetus barbatus</i>	CR	II N2		HA
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	VU	I N5		ZH
Busard cendré <i>C. pygargus</i>	VU	I N5		ZA
Autour des palombes <i>Accipiter gentilis</i>	LC	III N3		FO
Epervier d'Europe <i>A. nisus</i>	LC	III N3		FO
Buse variable <i>Buteo buteo</i>	LC	IV N3		ZA
Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i>	VU	IV N1		HA
Balbusard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>	RE	I N2		ZH
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	NT	II N2		ZA
Faucon hobereau <i>F. subbuteo</i>	NT	II N2		PH
Faucon pèlerin <i>F. peregrinus</i>	NT	III N1		PH
Râle d'eau <i>Rallus aquaticus</i>	LC	I N4		ZH
Marouette ponctuée <i>Porzana porzana</i>	VU	I N5		ZH
Marouette poussin <i>P. parva</i>	VU	I N5		ZH
Marouette de Baillon <i>P. pusilla</i>	EN	I N5		ZH
Râle des genêts <i>Crex crex</i>	CR	I N2		ZA
Gallinule poule-d'eau <i>Gallinula chloropus</i>	LC	I N4		ZH
Foulque macroule <i>Fulica atra</i>	LC	I N4	IV V2	ZH
Petit Gravelot <i>Charadrius dubius</i>	EN	I N2		ZH
Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>	CR	I N2		ZA
Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i>	CR	I N2		ZH
Bécasse des bois <i>Scolopax rusticola</i>	VU	I N2		FO

Espèce	Liste rouge	Nicheurs resp. priorité	Visiteurs resp. priorité	Habitat principal
Courlis cendré <i>Numenius arquata</i>	CR	I	N2	ZH
Chevalier gambette <i>Tringa totanus</i>	RE	I	N2	ZH
Chevalier guignette <i>Actitis hypoleucos</i>	EN	I	N2	ZH
Mouette mélanocéphale <i>Larus melanocephalus</i>	VU	I	N5	ZH
Mouette rieuse <i>L. ridibundus</i>	EN	I	N2	ZH
Goéland cendré <i>L. canus</i>	EN	I	N5	ZH
Goéland leucophaea <i>L. michahellis</i>	LC	I	N4	ZH
Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>	NT	I	N2	ZH
Pigeon colombine <i>Columba oenas</i>	LC	I	N4	FO
Pigeon ramier <i>C. palumbus</i>	LC	I	N4	FO
Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>	LC	I	N4	VI
Tourterelle des bois <i>Str. turtur</i>	NT	I	N2	ZA
Coucou gris <i>Cuculus canorus</i>	NT	II	N2	PH
Effraie des clochers <i>Tyto alba</i>	NT	II	N2	ZA
Petit-duc scops <i>Otus scops</i>	EN	I	N2	ZA
Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	EN	I	N2	PH
Chevêche d'Europe <i>Glaucidium passerinum</i>	LC	III	N3	FO
Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i>	EN	I	N2	ZA
Chouette hulotte <i>Strix aluco</i>	LC	II	N4	FO
Hibou moyen-duc <i>Asio otus</i>	NT	II	N2	ZA
Chouette de Tengmalm <i>Aegolius funereus</i>	LC	IV	N3	FO
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	EN	I	N2	FO
Martinet à ventre blanc <i>Apus melba</i>	NT	III	N1	PH
Martinet noir <i>A. apus</i>	NT	II	N2	VI
Martinet pâle <i>A. pallidus</i>	VU	I	N5	VI
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	VU	I	N2	ZH
Guêpier d'Europe <i>Merops apiaster</i>	EN	I	N5	ZS
Huppe fasciée <i>Upupa epops</i>	VU	I	N2	ZA
Torcol fourmilier <i>Jynx torquilla</i>	NT	I	N2	ZA
Pic cendré <i>Picus canus</i>	VU	II	N2	FO
Pic vert <i>Picus viridis</i>	LC	II	N4	PH
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	LC	II	N4	FO
Pic épeiche <i>Dendrocopos major</i>	LC	II	N4	FO
Pic mar <i>D. medius</i>	NT	I	N2	FO
Pic à dos blanc <i>D. leucotos</i>	VU	I	N5	FO
Pic épeichette <i>D. minor</i>	LC	II	N4	FO
Pic tridactyle <i>Picooides tridactylus</i>	LC	III	N3	FO
Cochevis huppé <i>Galerida cristata</i>	RE	I	N2	VI
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	VU	I	N2	ZA
Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	NT	I	N2	ZA
Hirondelle de rivage <i>Riparia riparia</i>	VU	I	N2	PH
Hirondelle de rochers <i>Ptyonoprogne rupestris</i>	LC	III	N3	PH
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	LC	I	N4	ZA
Hirondelle de fenêtre <i>Delichon urbicum</i>	NT	I	N2	VI
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	EN	I	N5	ZS
Pipit des arbres <i>A. trivialis</i>	LC	I	N4	ZA
Pipit farlouse <i>A. pratensis</i>	VU	I	N2	ZA
Pipit spioncelle <i>A. spinoletta</i>	LC	V	N3	HA
Bergeronnette printanière <i>Motacilla flava</i>	NT	I	N2	ZA
Bergeronnette des ruisseaux <i>M. cinerea</i>	LC	II	N4	ZH
Bergeronnette grise <i>M. alba</i>	LC	II	N4	PH
Cincle plongeur <i>Cinclus cinclus</i>	LC	III	N3	ZH
Troglodyte mignon <i>Troglodytes troglodytes</i>	LC	II	N4	FO
Accenteur mouchet <i>Prunella modularis</i>	LC	II	N4	FO
Accenteur alpin <i>Pr. collaris</i>	LC	V	N3	HA
Rougegorge familier <i>Erithacus rubecula</i>	LC	II	N4	FO
Rossignol philomèle <i>Luscinia megarhynchos</i>	NT	I	N2	FO
Gorgebleue à miroir <i>L. svecica</i>	VU	I	N5	HA
Rougequeue noir <i>Phoenicurus ochruros</i>	LC	V	N3	PH
Rougequeue à front blanc <i>Ph. phoenicurus</i>	NT	I	N2	ZA
Tarier des prés <i>Saxicola rubetra</i>	VU	I	N2	ZA
Tarier pâtre <i>S. torquatus</i>	NT	I	N2	ZA
Traquet motteux <i>Oenanthe oenanthe</i>	LC	II	N4	HA
Monticole de roche <i>Monticola saxatilis</i>	LC	III	N3	HA
Monticole bleu <i>M. solitarius</i>	EN	I	N2	ZS
Merle à plastron <i>Turdus torquatus</i>	VU	V	N1	FO
Merle noir <i>T. merula</i>	LC	II	N4	FO
Grive litorne <i>T. pilaris</i>	VU	II	N2	ZA
Grive musicienne <i>T. philomelos</i>	LC	II	N4	FO
Grive draine <i>T. viscivorus</i>	LC	IV	N3	FO
Bouscarle de Cetti <i>Cettia cetti</i>	VU	I	N5	ZH

Espèce	Liste rouge	Nicheurs resp. priorité	Visiteurs resp. priorité	Habitat principal
Locustelle tachetée <i>Locustella naevia</i>	NT	I	N2	ZH
Locustelle luscinioïde <i>L. luscinioides</i>	NT	I	N2	ZH
Lusciniole à moustaches <i>Acrocephalus melanopogon</i>	VU	I	N5	ZH
Rousserolle effarvatte <i>A. scirpaceus</i>	LC	I	N4	ZH
Rousserolle verderolle <i>A. palustris</i>	LC	I	N4	ZH
Rousserolle turdoïde <i>A. arundinaceus</i>	NT	I	N2	ZH
Hypolaïs icterine <i>Hippolaïs icterina</i>	VU	I	N2	PH
Hypolaïs polyglotte <i>H. polyglotta</i>	NT	I	N2	ZS
Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>	LC	II	N4	FO
Fauvette des jardins <i>S. borin</i>	NT	II	N2	FO
Fauvette épervière <i>S. nisoria</i>	VU	I	N5	ZA
Fauvette babillarde <i>S. curruca</i>	LC	I	N4	FO
Fauvette orphée <i>S. hortensis</i>	RE	I	N5	ZS
Fauvette grisette <i>S. communis</i>	NT	I	N2	ZA
Pouillot de Bonelli <i>Phylloscopus bonelli</i>	LC	II	N4	FO
Pouillot siffleur <i>Ph. sibilatrix</i>	VU	I	N2	FO
Pouillot véloce <i>Ph. collybita</i>	LC	II	N4	FO
Pouillot fitis <i>Ph. trochilus</i>	VU	I	N2	FO
Roitelet huppé <i>Regulus regulus</i>	LC	III	N3	FO
Roitelet à triple bandeau <i>R. ignicapilla</i>	LC	IV	N3	FO
Gobemouche gris <i>Muscicapa striata</i>	LC	I	N4	VI
Gobemouche à collier <i>Ficedula albicollis</i>	EN	I	N2	FO
Gobemouche noir <i>F. hypoleuca</i>	LC	I	N4	FO
Panure à moustaches <i>P. biarmicus</i>	VU	I	N2	ZH
Mésange à longue queue <i>Aegithalos caudatus</i>	LC	I	N4	FO
Mésange nonnette <i>Parus palustris</i>	LC	III	N3	FO
Mésange boréale <i>P. montanus</i>	LC	II	N4	FO
Mésange huppée <i>P. cristatus</i>	LC	III	N3	FO
Mésange noire <i>P. ater</i>	LC	IV	N3	FO
Mésange bleue <i>P. caeruleus</i>	LC	II	N4	FO
Mésange charbonnière <i>P. major</i>	LC	II	N4	FO
Sittelle torchepot <i>Sitta europaea</i>	LC	II	N4	FO
Tichodrome échelette <i>Tichodroma muraria</i>	LC	III	N3	PH
Grimpereau des bois <i>Certhia familiaris</i>	LC	II	N3	FO
Grimpereau des jardins <i>C. brachydactyla</i>	LC	II	N4	FO
Rémiz penduline <i>Remiz pendulinus</i>	VU	I	N5	ZH
Loriot d'Europe <i>Oriolus oriolus</i>	LC	I	N4	FO
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	LC	I	N4	ZA
Pie-grièche à poitrine rose <i>L. minor</i>	RE	I	N2	ZA
Pie-grièche grise <i>L. excubitor</i>	RE	I	N2	ZA
Pie-grièche à tête rousse <i>L. senator</i>	CR	I	N2	ZA
Geai des chênes <i>Garrulus glandarius</i>	LC	II	N4	FO
Pie bavarde <i>Pica pica</i>	LC	I	N4	PH
Cassenoix moucheté <i>Nucifraga caryocatactes</i>	LC	IV	N3	FO
Chocard à bec jaune <i>Pyrrhocorax graculus</i>	LC	V	N3	HA
Crave à bec rouge <i>P. pyrrhocorax</i>	EN	I	N2	HA
Choucas des tours <i>Corvus monedula</i>	VU	I	N2	ZA
Corbeau freux <i>C. frugilegus</i>	LC	I	N4	ZA
Corneille noire/mantelée <i>C. corone</i>	LC	III	N3	ZA
Grand Corbeau <i>C. corax</i>	LC	I	N4	PH
Etourneau sansonnet <i>Sturnus vulgaris</i>	LC	I	N4	ZA
Moineau domestique <i>Passer domesticus</i>	LC	I	N4	VI
Moineau cisalpin <i>P. hispaniolensis italiae</i>	LC	II	N4	S
Moineau friquet <i>P. montanus</i>	LC	I	N4	ZA
Niverolle alpine <i>Montifringilla nivalis</i>	LC	V	N3	HA
Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i>	LC	II	N4	FO
Pinson du Nord <i>Fr. montifringilla</i>			III V2	
Serin cini <i>Serinus serinus</i>	LC	I	N4	VI
Venturon montagnard <i>S. citrinella</i>	LC	IV	N3	FO
Verdier d'Europe <i>Carduelis chloris</i>	LC	I	N4	VI
Chardonneret élégant <i>C. carduelis</i>	LC	I	N4	VI
Tarin des aulnes <i>C. spinus</i>	LC	I	N4	FO
Linotte mélodieuse <i>C. cannabina</i>	NT	I	N2	ZA
Sizerin cabaret <i>C. cabaret</i>	LC	II	N4	FO
Bec-croisé des sapins <i>Loxia curvirostra</i>	LC	III	N3	FO
Roselin cramoisi <i>Carpodacus erythrinus</i>	VU	I	N5	ZH

Espèce	Liste rouge	Nicheurs resp. priorité	Visiteurs resp. priorité	Habitat principal
Bouvreuil pivoine <i>Pyrrhula pyrrhula</i>	LC	III	N3	FO
Grosbec casse-noyaux <i>Coccothraustes coccothraustes</i>	LC	I	B4	W
Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i>	LC	I	N4	ZA
Bruant zizi <i>E. cirlus</i>	NT	I	N2	ZA
Bruant fou <i>E. cia</i>	LC	I	N4	ZS
Bruant ortolan <i>E. hortulana</i>	CR	I	N2	ZS
Bruant des roseaux <i>E. schoeniclus</i>	VU	I	N2	ZH
Bruant proyer <i>E. calandra</i>	VU	I	N2	ZA

Raffael Ayé, Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Wiedingstr. 78, Case postale, CH-8036 Zurich; courriel: raffael.aye@birdlife.ch

Verena KELLER, Station ornithologique suisse, CH-6204 Sempach

Werner MÜLLER, Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Wiedingstr. 78, Case postale, CH-8036 Zurich

Reto SPAAR, Station ornithologique suisse, CH-6204 Sempach

Niklaus ZBINDEN, Station ornithologique Suisse, CH-6204 Sempach

